

Bruxelles rouvre le dossier Intel

Comme nous vous le révélions en avril dernier, l'Union européenne a décidé de rouvrir son enquête sur le premier fabricant mondial de puces, l'américain Intel.

Cette enquête a débuté il y a trois ans suite à une plainte d'AMD, le grand concurrent d'Intel. En 2001, la Commission avait dit avoir enquêté sur des soupçons d'abus de position dominante du groupe américain sur le marché des microprocesseurs compatibles avec le système d'exploitation Windows. A l'époque déjà, elle avait adressé des demandes d'informations aux fabricants de PC et aux distributeurs. Ne constatant pas d'éléments suffisants, Bruxelles avait clos le dossier. Mais depuis AMD est revenu à la charge. Le fondateur tente de réunir des preuves démontrant qu'Intel a sciemment cherché à influencer les distributeurs de PC européens pour les inciter à ne pas intégrer les produits d'AMD. Pour y parvenir, AMD va essayer d'obtenir auprès de la Cour Suprême des Etats-Unis le contenu d'un dossier de 600.000 pages déposé devant la justice américaine et relatif à une autre procédure contre Intel. Un porte-parole d'AMD a réagi prudemment à la nouvelle. « *Nous nous félicitons de tout développement susceptible de promouvoir la concurrence dans le secteur informatique européen* », a-t-il dit. Chose inquiétante pour Intel, l'enquête est dirigée par la même équipe qui avait enquêté sur les pratiques commerciales de Microsoft, procédure qui a abouti à une amende record de 497 millions d'euros. En parallèle, Bruxelles mène une autre enquête contre Intel à propos des marchés publics. La Commission européenne est ainsi sur le point de lancer des procédures pour éviter que des micro-processeurs Intel ne soient exigés dans les appels d'offres publics à travers l'Europe, comme cela semble être le cas dans plusieurs pays, a-t-elle annoncé.